

dans le Tiers-Ordre régulier de saint François d'Assise.

Le 15 décembre 1837, Mlle Anne Rollet (désormais soeur Agnès de la Conception), Mlle Anne-Marie Murillon (soeur Marie de la Croix), puis, le 1er mai 1838, Mme veuve Rollet, leur mère et grand'mère (soeur Marie Françoise), prirent l'habit du Tiers-Ordre des mains de M. Allibert, chanoine et secrétaire général de l'archevêché de Lyon, tenant ses pouvoirs du Ministre général des Franciscains de l'Observance.

Toutes trois, dans leur maison des Chartreux, sous un costume religieux que leur permit Mgr de Pins, elles s'appliquèrent à l'observance de la Règle séraphique et aux vertus qui en sont les fruits nécessaires. Quelques jeunes personnes connues et déjà éprouvées sollicitèrent l'entrée de la maison, et bientôt, leur nombre croissant toujours, il se forma une communauté toute entière, ardente à la prière et à la perfection.

Cependant, Soeur Marie de la Croix, ancienne élève du Couvent de Sainte-Elisabeth, retourna quelques mois dans ce saint asile, afin de s'y former aux usages et aussi à la pratique plus exacte des vertus religieuses. Là, sous la direction et par les enseignements de sa bonne tante qui y était Supérieure, elle étudia à fond l'esprit de la Règle du Tiers-Ordre, s'initia aux observances de la vie commune et alla ensuite imprimer à